

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2013

PRESENTS : TOURNABIEN Marc, maire

RAVIER Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane, adjoints.
BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis (arrivé au point n°2), **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck,
TRIBAL Marie-José, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

ABSENT :

LESIEUR Évelyne (procuration à TOURNABIEN Marc)

SECRETAIRE DE SEANCE : DALLA COSTA René

1 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2013 est approuvé à l'unanimité

2 : Approbation des délibérations du CCAS

- 1) La commission examine un dossier d'aide sociale et émet un avis favorable pour la révision de ce dossier concernant des heures de ménage d'une personne de Saint-Julien-Montdenis.
- 2) La commission propose de choisir la maison Carraz de Saint-Jean-de-Maurienne pour le repas des aînés du 6 octobre 2013.
- 3) Noël est encore loin cependant il faut penser aux commandes de colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 70 ans résidant à Saint-Julien-Montdenis et dans les maisons de retraite de Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Michel-de-Maurienne. La commission a retenu comme prestataire « les artisans du monde » avec un choix de confiseries adaptées. La distribution aura lieu début décembre.
- 4) Au cours de la dernière séance du CCAS, une délibération pour une aide exceptionnelle avait été prise pour une personne de Saint-Julien-Montdenis. Une erreur s'est glissée dans l'orthographe de son nom, dans le dossier présenté par le conseil général. La commission propose une délibération modificative pour rectifier et effectuer le versement de l'aide.

Le conseil approuve à l'unanimité les délibérations du CCAS.

3 : Décision modificative

Monsieur le maire rappelle que la commune rachète les terrains qui ont été occupés pour la construction du merlon de Villardclément.

Le crédit budgétaire 2013 alloué à cette opération n'étant pas suffisamment conséquent une décision modificative est nécessaire :

Budget principal

Section d'investissement : dépenses d'investissement :

- Opération 147 (merlon de Villardclément):+300 €
- Opération 103 (voies et chemins):- 300 €

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

4 : Création parcelle clos des vignes

La commune a une proposition d'achat du terrain servant de petit parc au lotissement «Le clos des vignes ».

Une négociation entre l'acquéreur, le propriétaire limitrophe et la commune est en cours pour établir un droit de passage pour le propriétaire limitrophe qui utilise un chemin existant pour accéder à son jardin.

L'examen de ce point est reporté ultérieurement.

5 : Conventions pour « ombrières photovoltaïques »

La SOREA et sa filiale SUNALP ont proposé à la commune de construire trois abris de parking de 35 m de long couverts de panneaux photovoltaïques qui peuvent alimenter en électricité 70 foyers. Ces ombrières seront disposées de chaque côté du chalet du football et face à l'espace sportif et culturel de la Croix des Têtes.

Ces installations photovoltaïques sont érigées dans un projet global de recherche et développement que mène SOREA depuis ces dernières années. Les projets photovoltaïques seront associés à des batteries de stockage d'électricité afin d'aider à la gestion et au pilotage de la charge du réseau d'électricité géré par SOREA.

Certains travaux seront effectués par la commune : défrichage, abattage d'arbres, nivellement du terrain, mise à niveau des regards (VRD), réseau éclairage public, candélabres, réseau eau pluviale, enrobé et peinture des parkings, signalétique, aménagement urbain et paysager du site, les autres réalisations par la SOREA et SUNALP : études (topo, architecte...), structure des ombrières, panneaux photovoltaïques, ancrages, chéneaux et descentes eaux pluviales, réseaux électriques, batteries de stockage de l'électricité qui restitueront l'énergie aux heures de pointe .

L'installation sera cédée à la commune dans 30 ans.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

6 : Renouvellement demande de subvention rue capitaine Bullard

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation des réseaux secs et humides et de création d'aménagement de sécurisation pour les rues « Capitaine Bulard » et « La Rochelle ». Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 274 740 euros HT.

Ce projet qui va de la pharmacie jusqu'à la route neuve en passant par la tour (bibliothèque /musée des ardoisiers) comprend : la création de trottoirs et l'enfouissement des réseaux et la mise en place d'une rampe d'accès à la bibliothèque pour les personnes à mobilité réduite.

Des subventions ont été demandées pour ces travaux auprès du conseil général de la Savoie qui n'a pas été en mesure de retenir cette opération au titre de la répartition des aides 2013. Toutefois si la commune souhaite maintenir sa demande de subvention pour 2014, il est nécessaire de délibérer de nouveau.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

7 : Renouvellement demande de subvention corniche de l'église

Il est nécessaire de renouveler une demande de subvention pour les travaux de réfection des corniches de l'église qui sont en très mauvaise état.

Le montant des travaux est estimé à 76 938 euros TTC (maçonnerie : 45 304 €, zinguerie : 7 713 €, échafaudage : 23 920 € TTC).

Le conseil autorise à l'unanimité monsieur le maire à renouveler cette demande de subvention auprès des services de l'état.

8 : Rapport service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2012 ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2012.

Ces deux rapports, destinés à l'information de l'administration et des usagers sur les caractéristiques des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, seront mis à la disposition du public.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2012,
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2012.

9 : Modification PLU

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun d'envisager une nouvelle modification du PLU de la commune approuvé le 11 décembre 2007 et rappelle la modification n°1 adoptée par le conseil le 30 mai 2012.

Il s'agit de modifier le zonage en AUSE des terrains nécessaires à l'extension de la zone d'activité du Pré de Pâques en UEPB afin de les rendre urbanisables.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à monsieur le maire pour lancer la procédure.

10 : Périmètre SCOT

Le maire rappelle la demande de l'Etat concernant l'élaboration d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) sur le territoire du pays de Maurienne. Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) est pressenti pour porter cette démarche. Pour cela, les communes adhérentes à la communauté de communes Cœur de Maurienne (CCCM) doivent lui transférer leur compétence « élaboration d'un SCOT » afin que la CCCM puisse, à son tour, transférer cette compétence acquise au SPM qui conduira l'élaboration du SCOT pour notre compte.

Le **schéma de cohérence territoriale** ou **SCOT** est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Le conseil municipal approuve l'initiative d'un SCOT Maurienne et donne son accord à l'unanimité pour le transfert de la compétence « élaboration d'un SCOT » à la CCCM.

11 : Procédure expropriation parcelle

La commune souhaite porter un projet de requalification du centre bourg afin d'y réintroduire un bâtiment destiné à l'accueil de service et de commerces mais également créer des espaces verts et des places de stationnement supplémentaires. Pour achever la maîtrise foncière du périmètre concerné il conviendrait de lancer une procédure d'utilité publique afin de pouvoir acquérir si besoin par l'expropriation les parcelles très dégradées situées sur les parcelles section H n° 907 et n° 816

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le lancement de cette procédure.

12 : Achat parcelles SAFER

La SAFER gère les biens de la SPA de Lyon qui possède un lot de 29 parcelles de terrain à Saint-Julien-Montdenis. La SAFER met en vente ces parcelles au prix de 1 992.00 €.

Monsieur le maire propose que la commune se porte acquéreur.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

13 : Vente parcelle Monsieur TOYE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27 septembre 2012 approuvant un accord de principe pour la cession d'une bande de terrain au lieu-dit Champ Marchand le long de la propriété de monsieur et madame TOYE au prix de 10€ le m².

Monsieur le maire présente la nouvelle parcelle ainsi créée et indique qu'une servitude de passage de réseaux est instituée sur une partie de cette parcelle n°2518.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- cède à monsieur et madame TOYE au prix de 10€ le m² la parcelle n°2518 section I2 au lieu-dit «Champ Marchand» d'une superficie de 54m², soit un prix de vente de 540€,

- approuve l'instauration d'une servitude de passage de réseaux sur la parcelle n°2518 section I2 au lieu-dit «Champ Marchand».

14 : Comptes rendus réunions

Le bulletin municipal est prêt pour l'impression.

Le nouveau plan communal avec photo, est à travailler et doit être imprimé avant la fin de l'été.

Afin d'occuper l'espace au verso du plan il est fait appel à la population :

si vous êtes en possession de photos prises dans la commune, anciennes ou récentes vous pouvez prendre contact avec Mme Josiane CHOMAZ.

15 : Questions diverses

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22h00.